



**Participation au protocole de contractualisation
"Grand Hamster" (année 2012)**

Rapport n° CP/2012/907

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin intervient dans des mesures agro-environnementales liées au cadre 'de minimis' pour le Grand Hamster au sein de trois zones d'actions prioritaires (ZAP), dans le cadre d'un protocole de contractualisation collective. Le présent rapport présente notre participation pour 2012.

Le protocole de contractualisation vise, à l'intérieur des 3 Zones d'Actions Prioritaires (ZAP de Geispolsheim-Blaesheim - ZAP du Piémont aux environs d'Obernai - ZAP interdépartementale au niveau d'Elsenheim, Jepsheim, Grussenheim), à s'assurer de la présence annuelle d'au moins 22 % de cultures favorables au Grand Hamster.

Dans le cadre du plan d'actions 2007-2011, le Conseil Général a confirmé sa participation au protocole de gestion collective dans les ZAP lors de sa délibération du 16 juin 2008 et lors de la Commission Permanente du 8 juin 2009.

Les besoins financiers annuels ont alors été évalués à 196 700 €, pris en charge :
- dans les ZAP bas-rhinoises : à 50 % par l'Etat et à 50 % par le Conseil Général du Bas-Rhin,
- dans la ZAP interdépartementale : à 50 % par l'Etat et à 50 % par le Conseil Général du Bas-Rhin sur la commune d'Elsenheim et 50 % par le Département du Haut-Rhin sur les communes de Grussenheim et de Jepsheim.

Pour 2012, la Direction Départementale des Territoires (DDT) a fourni les justificatifs et la liste finale des bénéficiaires dans les 3 ZAP qui figurent en annexe 1 de ce rapport.

Nombre de contrats du Département du Bas-Rhin

- ZAP Nord : 6 contrats, 11 380 €
- ZAP Piémont : 22 contrats, 27 514 €
- ZAP sud : 3 contrats, 6 790 €
- Total : 31 contrats, 45 684 €.

Le financement global pour le Département s'établit à 45 684 € pour 2012 et porte, après concertation avec l'Etat sur 31 contrats.

En cas d'accord de votre part, un crédit de 45 684 € serait à prélever sur l'enveloppe budgétaire suivante :

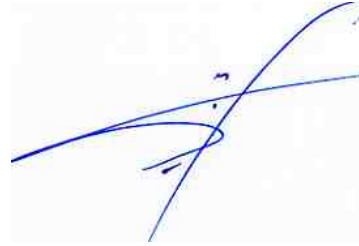
| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 32048 | 65-6574-738 | 62 000,00 € | 62 000,00 € | 45 684,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide dans le cadre du protocole de contractualisation Grand Hamster, d'attribuer des subventions forfaitaires d'un montant total de 45 684 € aux exploitants agricoles bénéficiaires des contrats au titre de l'année 2012, conformément au tableau annexé.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL